

Le Conseil des droits de l'homme devrait poursuivre son action résolue concernant le Soudan du Sud

Les États africains devraient soutenir à la fois l'assistance technique et un examen minutieux de la situation

Alors que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU examine deux projets de résolution concernant le Soudan du Sud, il est important pour les États de prioriser les droits et les besoins des victimes et survivants des atrocités commises dans le pays lorsqu'ils évaluent ce que la réponse du Conseil devrait être.

Dans des rapports récents, la [Haute-Commissaire](#), Michelle Bachelet, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ([MINUSS](#)) et la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud ([CHRSS](#)) ont clairement établi que le Soudan du Sud figure toujours parmi les situations les plus graves sur le continent africain. Les violations des droits humains demeurent graves, généralisées et systématiques. L'impunité demeure quasi totale.

Si la guerre civile n'a pas repris au plan national depuis septembre 2018, des myriades de conflits locaux posent une menace majeure pour la stabilité du pays. D'importants facteurs de risques de violences supplémentaires et d'atrocités demeurent. Les acteurs de la société civile font face à une répression croissante.

Dans une lettre rendue publique en amont de la 49^{ème} session du Conseil, la société civile (avec un nombre de signataires sans précédent : 81) a [exhorté](#) le Conseil à renouveler le mandat de la CHRSS. C'est précisément ce que le projet de résolution présenté par le groupe de co-parrains (cette année, sous le point 2 de l'ordre du jour) cherche à accomplir.

La CHRSS reste un mécanisme crucial. Son [mandat](#) large permet à la communauté internationale de faire la lumière sur les atrocités commises contre les citoyens sud-soudanais, y compris les violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles.

La société civile souligne qu'adopter une approche purement guidée par l'« assistance technique » et mettre un terme au mandat de la CHRSS serait prématuré. Je souligne que ce serait une erreur. Se concentrer sur l'assistance technique signifierait que les enquêtes et l'exigence de redevabilité sont mises de côté. Cela signifierait courir le risque de donner quittance aux auteurs de violations et de leur permettre de commettre de nouvelles violations en toute impunité.

Les États membres de l'ONU doivent envoyer le bon signal au Soudan du Sud. Les États africains ne doivent pas faire défaut aux Sud-Soudanais.

S'il est légitime d'accroître la fourniture de services d'assistance technique et de renforcement de capacités (en particulier dans l'optique de finalement mettre sur pied les institutions de justice transitionnelle), les États africains devraient, en parallèle, soutenir le renouvellement du mandat de la CHRSS afin que la situation au Soudan du Sud soit suivie de façon minutieuse et que la reddition des comptes soit assurée.

Hassan Shire

Directeur exécutif, DefendDefenders

Président, AfricanDefenders